

Customs and Trade -
Mesures prises par l'administration douanière française (DGDDI)
& la Commission européenne.
flash info n°3

Avec l'entrée en vigueur du déconfinement ce 11 mai, le dispositif douanier ¹s'est renforcé en Europe et en France tandis que les mesures chinoises à l'export se sont durcies.

MESURES EUROPEENNES & FRANCAISES
CONCERNANT LES MATERIELS SANITAIRES

Sommaire

1. un taux réduit de TVA sur les masques importés, livrés et acquis au sein de l'UE
2. Normes : renforcement du dispositif pour les masques grand public

(1) TAUX DE TVA REDUIT SUR LES MASQUES

La loi de finances rectificative pour 2020 (articles 5 et 6) a décidé d'appliquer jusqu'au 31 décembre 2021 un taux réduit de TVA aux importations, livraisons et acquisitions de divers matériels adaptés à la lutte contre la propagation du virus avec effet rétroactif à des dates différentes :

- les masques et tenues de protection : à compter du 24 mars;
- et les produits destinés à l'hygiène corporelle : à compter du 1er mars.

L'arrêté du 7 mai a précisé les caractéristiques techniques des masques visés par la mesure fiscale.

Il a utilement précisé qu'elle s'appliquait aux imports et aux masques de norme afnor.

(2) NORMES ET MARQUAGE CE DES MASQUES GRAND PUBLIC

L'instruction interministérielle du 29 mars ayant été mise à jour le 26 avril, la douane a publié le 5 mai un avis aux opérateurs précisant les exigences administratives sur les masques dits "grand public" et mis à jour l'infographie sur les masques.

Les points clés sont les suivants :

- les importateurs devront faire réaliser des essais par un tiers compétent démontrant les performances au regard des critères de filtration et de respirabilité;
- les produits devront être revêtus du logo figurant à l'annexe 3 de la note interministérielle;
- le dossier du dédouanement devra comporter : le rapport d'essai et l'attestation de l'importateur d'engagement sur le classement des masques;
- le marquage CE anticipé est toléré jusqu'au 1er septembre sous réserve de satisfaire aux conditions de conformité à cette norme;
- la preuve de la saisine de l'APAVE suffit à établir que les procédures d'évaluation de conformité sont engagées au moment du dédouanement.

la douane a diffusé ce 13 mai un "guide douanier d'importation de masques" qui reprend et commente les plus récentes évolutions (notamment sur le taux réduit de TVA et les équivalences de normes avec la Chine et sur les équivalences de normes européennes et chinoises)).

¹ cf les versions dde nos flash info douane coronavirus des ... mars et 24 avril

MESURES CHINOISES
CONCERNANT LES MATERIELS SANITAIRES

Circulaire n°12 du 26 avril ... listes blanches ...